



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 NOVEMBRE 2012
A 20H00**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Henri SANDRIN, Gilles AUTHIER, Nadine BIARD, Emmanuel FELLOTT, Jacqueline MINOT, Raymonde MUTABAZI, Céline THOMAS (secrétaire)

Excusée : Annick THOMASSET

Secrétaire de séance : Christian BENOIT

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Après lecture par Madame Raymonde MUTABAZI, le compte rendu du Conseil municipal du 11 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité des présents.

**1. DELIBERATIONS – DEMANDES D'ARRÊTÉS ATTRIBUTIFS DE
SUBVENTION – CONTRAT PLURIANNUEL**

Dans le cadre du Contrat Pluriannuel 2009-2013 avec le Conseil général du Rhône, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de délibérer pour deux demandes d'arrêtés attributif de subvention concernant les opérations programmées en 2009 et 2010.

Après délibérations, le Conseil municipal vote à l'unanimité ces deux demandes.

2. MAISON GIMARET

Le charpentier missionné par la société Netixy, régissant la maison voisine de la propriété de la commune, a constaté que l'humidité apparaissant à l'intérieur du mur nord de la maison Gimaret ne pouvait être due à l'appentis en appui sur ce mur. Monsieur le Maire décide de se renseigner auprès d'autres artisans.

Madame Béatrice BOUGAIN informe l'assemblée de l'avancement du projet. L'architecte et l'économiste ont chiffré le projet à 88 000€

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ont été retournés à l'architecte. Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) sera présenté à la commission « Bâtiments » prochainement.

Les résultats du diagnostic « amiante » seront prochainement connus.

Une rencontre avec Monsieur Marc BLANQUIN, Trésorier Principal, est prévue pour faire le point sur le financement du projet dont le coût (88 000€) est supérieur au prévisionnel.

3. AUBERGE

Lecture est faite par Monsieur le Maire du courrier adressé par l'avocat de M. Anthony EXBRAYAT concernant la chaudière à gaz de l'auberge. Dans ce courrier l'avocat requiert, compte tenu de la vétusté de la chaudière, de ne pas donner suite à la demande de prise en charge d'une partie des frais par Monsieur EXBRAYAT.

Avec le conseil du Centre de Gestion, Monsieur le Maire décide de donner suite à la prise en charge partielle en adressant un courrier à l'avocat avec l'argumentaire suivant : Monsieur EXBRAYAT n'avait pas de contrat d'entretien, ; il a laissé la porte de la chaufferie ouverte pendant la période hivernale ; il n'a jamais demandé l'autorisation de changer de mode de chauffage et de production d'eau chaude; il est débiteur de 8 054,60€ de loyers impayés et de 3 167,43€ de gaz que la Municipalité a avancé.

Il sera demandé au chauffagiste un rapport concernant le gel de la chaudière.

Le compresseur du réfrigérateur a été changé. Une déclaration de sinistre sera faite mettant en cause les microcoupures électriques du réseau.

4. COMMISSION ÉCOLE

Madame Nadine BIARD présente le compte-rendu du dernier Conseil d'école du 22 octobre 2012 :

- *L'effectif est actuellement de 64 élèves. Une augmentation est prévue pour les années à venir.*
- *Les enseignants engagent l'école dans le programme « Éco-École » sur un premier thème qui sera celui de l'eau. Eco-Ecole est un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement écoresponsable. Ce projet global implique une collaboration avec la commune. L'école participera à la prochaine journée intercommunale du Développement Durable.*
- *Pas de participation à des Classes Découvertes mais à des sorties à définir.*
- *Sécurité : comme cela a été décidé lors du dernier Conseil municipal, la porte du rez-de-chaussée de la maternelle qui donne sur le trottoir sera réouverte et des demandes de devis sont en cours pour une sortie de secours à l'étage. Ces dispositions ont été prises suite au passage de Monsieur BOUSQUET, inspecteur hygiène et sécurité de l'académie.*

Monsieur le Maire rappelle que c'est l'avis de la commission de sécurité de la Préfecture qui légalement doit être pris en compte. Cette commission a eu lieu fin 2008 et doit repasser fin 2013. Monsieur le Maire signale qu'il a demandé au Commandant FOURNEL du S.D.I.S. de venir sur place.

- *Les enseignants demandent à ce que des exercices d'évacuation incendie aient également lieu entre 12 et 14 heures afin que le plus grand nombre de responsables soient présents.*

5. DISPOSITIF DES CHÈQUES DÉJEUNER

Madame Céline THOMAS présente le dossier. Depuis la loi du 19 février 2007, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale.

Le but est d'améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi que de les aider à faire face à des situations difficiles.

Pour cette raison, la commune adhère au C.N.A.S depuis septembre 2008 (Centre National d'Action Sociale). L'adhésion 2012 est de 894,25€. Les prestations versées en 2011 s'élevaient à 837€.

Le Conseil municipal est sollicité pour mettre en place des chèques déjeuner (dispositif mensuel) au 1^{er} janvier 2013 en plus ou en remplacement de l'adhésion au C.N.A.S.

Il est demandé de délibérer pour présenter le dossier devant le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion à la date du 27 novembre 2012. Le Conseil municipal souhaitant se renseigner au préalable auprès des agents communaux afin de mieux cerner leurs besoins, il est décidé de repousser la décision compte tenu du délai très court.

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1. Urbanisme

Pas de demandes d'autorisation d'urbanisme actuellement. Demandes de renseignements concernant des bâtiments à la Grange-Forgeon et au Grand-Vernay ainsi qu'un terrain au Moulin.

6.2. Vœux du maire

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 11 janvier à 18h30. Les nouveaux arrivants de l'année y seront conviés par courrier personnel.

6.3. Réforme Territoriale

Le prochain Conseil communautaire de la CCBNM aura lieu le 27 novembre 2012 à 20h à la salle des fêtes de Rivolet. A l'ordre du jour, la Réforme Territoriale et le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui seront exposés à l'ensemble des élus municipaux des six communes conviés à cette occasion. Le Conseil communautaire donnera un avis consultatif. Les élus ainsi informés auront ensuite à se déterminer sur le projet avant le 10 décembre par un vote au sein de leurs Conseils municipaux respectifs. Ce sera le 6 décembre pour Rivolet.

6.4. Carrière

Le Comité de suivi de la carrière a eu lieu le mercredi 7 novembre dernier. Plusieurs problèmes ont été abordés : communication, vibrations, poussière, arbres coupés, camions. Sur ce dernier point, la société d'exploitation souhaite collaborer avec la Municipalité pour agir contre le bruit et la poussière émis par les camions ainsi que contre leur vitesse excessive. Elle propose dans un premier temps le prêt d'un radar pédagogique.

Il a été demandé à la société une participation pour l'entretien et la rénovation du pont et de la voie communale menant à la carrière.

La société d'exploitation prévoit l'aménagement d'un sentier pédagogique sur le nouveau chemin au nord de la carrière.

6.5. Divers

- La voie communale du Jacquemard a été réparée au frais de la société RAMPA.*
- Le programme de raccordement des eaux usées au réseau collectif commencera le 19 novembre à Montmelas. Il continuera au Quesnel et au Guelet. La Fouillouse ne sera raccordée qu'au printemps.*
- Les renseignements sur la Réforme Territoriale sont disponibles sur le site internet de la commune.*
- Les auteurs des dégradations du mois d'août ont mis à profit leurs vacances de la Toussaint pour nettoyer leurs graffitis sous la houlette de Monsieur Claude DUCHARNE et ont payé la remise en état des filets de la zone de loisirs.*

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question particulière.

***L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 22h40***